

REGLEMENT PARTICULIER DU TOUR CYCLISTE DE HAUTE PROVENCE 2013

TOUR CYCLISTE de HAUTE PROVENCE 2013

ARTICLE 1 : Organisation

Le Tour Cycliste de Haute Provence 2013 est organisé par l'Association du Tour des Communautés de Communes de Haute Provence, avec le concours des Communautés de communes du Moyen Verdon et de Moyenne Durance et des Communes de Digne Les Bains, Manosque, Gréoux les Bains, Banon, Volonne et Saint André Les Alpes. Avec l'aide du **Conseil Général des Alpes de Haute Provence** et de nombreux sponsors.

ARTICLE 2 : Participation

Cette épreuve par équipe ou de sélection est ouverte aux coureurs de catégories 2 , 3 et Juniors, suivant les règlements généraux de la FFC.

Nombre de coureurs par équipe : 6 coureurs. 1 seul coureur de plus de 40ans autorisé (Capitaine de route), sauf dérogation acceptée par l'organisateur.

Équipes mixtes acceptées (2 clubs d'un même Comité : Sélection).

ARTICLE 2 Bis : Si lors d'un contrôle anti-dopage un coureur venait à être déclaré positif, son équipe se verrait exclue pour les années à venir.

ARTICLE 3 : Classement de l'épreuve

La grille des prix du THP est classée suivant règlement F.F.C des courses à étapes : Grille 2.24.2.

ARTICLE 4 : Permanence

La permanence se tiendra le **Vendredi 14 Juin** à la Salle de l'ATRIUM à la Mairie de DIGNE LES BAINS à partir de 10 h00. La réunion des directeurs sportifs se tiendra à 12h30 également à la Salle de l'ATRIUM . La présentation des équipes se fera sur le podium à partir de 12h30 (selon la grille d'horaire) pour un départ à 14h00.

Le samedi 15 Juin, la signature et la présentation des coureurs se feront au podium place de la République à BANON à partir de 12h00 ainsi que la réunion des Directeurs Sportifs(salle point info) pour un départ à 13h30.

Le Dimanche 16 juin, la signature et la présentation des équipes se feront à partir de 12h00 au podium à Saint André Les Alpes , la réunion des Directeurs Sportifs se tiendra à la même heure à la Salle des Fêtes de Saint André Les Alpes pour un départ à 13h30.

Avant chaque départ, toutes les équipes doivent se présenter complètes à la signature.

ARTICLE 5 : Radio Tour - Transpondeurs

Les informations courses sont émises sur la fréquence « **Radio Tour /155.550 Mhz**».

Les postes radio seront fournis par l'organisateur.(VITTA):Prévoir un chèque de **caution de 150€** restitué au retour des radio en fin de Tour.

Tous les vélos seront équipés d'un transpondeur par la Société « TEAM ASSISTANCE ». **Une caution de 25€ (soit 150€ par équipe)** sera exigée lors du premier montage à DIGNE LES BAINS.

ARTICLE 5 Bis :

A la demande de la Gendarmerie, il serait souhaitable que chaque véhicule de Directeur Sportif ait à son bord 2 personnes (chauffeur + mécanicien).

ARTICLE 6 : Prix des rushs

Le prix des rushs disputés sur l'ensemble des sprints.
Chacun de ces sprints attribue 5, 3 et 2 aux 3 premiers classés au passage.

Un classement général est établi sur l'ensemble des sprints. Pour avoir droit aux prix au classement général final, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve.
En cas d'égalité, le classement général à l'arrivée est prépondérant.
La dotation : *Suivant Grille des PRIX*

ARTICLE 7 : Grand Prix de la montagne

Ce grand prix est disputé sur l'ensemble des GPM. Chaque GPM attribue 5, 3 et 2 aux 3 premiers classés au passage à l'exception du Sommet de BRUNET le 16 Juin qui attribuera 8, 5, 3, 2 et 1 points.
Un classement général est établi sur l'ensemble des GPM.
Pour avoir droit aux prix du classement général final, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve.
En cas d'égalité, le classement général à l'arrivée est prépondérant.
La dotation :
Suivant Grille des prix.

ARTICLE 8 : Classement général individuel de l'épreuve

Le classement général du THP est sur les trois épreuves des 3 jours de course

ARTICLE 9 : Classement général pour les 3ème catégorie et les Juniors

Un classement général sera établi spécialement pour les cinq premiers de 3^{ème} catégorie et les cinq premiers Juniors .

ARTICLE 10 : Protocole

Doivent se présenter au protocole : le 14 juin à VOLONNE

- le premier de l'étape
- le premier des rushs
- le premier du GPM
- le premier junior

Doivent se présenter au protocole : le 15 juin à MANOSQUE :

- le premier de l'étape
- le premier des rush
- le premier du GPM
- le premier Junior
- le premier du Classement général

Doit se présenter au protocole du podium : le 16 juin après-midi à GREOUX LES BAINS :

- le premier de l'étape

Nota: tout coureur absent à l'un des protocoles pour les classements annexes (rush, GPM et Junior) ne sera plus pris en compte dans ces classements .

Après l'arrivée, chaque directeur sportif doit remettre les 6 transpondeurs ,les 6 dossards et les 6 plaques de cadre à « TEAM ASSISTANCE » qui lui restituera le chèque de caution de l'équipe.

Les radios devront être remises à VITTA à GREOUX LES BAINS en échange du chèque de caution.

La remise des prix se fera au CASINO de GREOUX LES BAINS à 18h

Doivent se présenter au Protocole **en tenu cycliste (maillot du club)**:

les 5 premiers du classement des 3^{ème} catégories

les 5 premiers juniors

les 4 premiers du GPM

les 4 premiers des ruschs

les 3 premiers de l'épreuve.

Tout remplacement de coureur sera admis jusqu'au jour du départ.

Bonne route à tous et que le meilleur gagne.